



Somme minimale a payer pour un huissier

Par **STEFFIE_old**, le **13/09/2007** à **09:39**

BONJOUR

JE VIS SEULE AVEC 3 ENFANTS JE PERCOIS LA CAF JE SUIS CHEZ L HUISSIER POUR
3 DOSSIERS POUR UN MONTANT DE 11000 EUROS
QU ELLE SOMME MINIMALE LEGALE PUIS JE DONNER A L HUISSIER POUR CESSER
LES POURSUITES SI IL EXISTE UNE LOI OU QUELQUE CHOSE D AUTRE JE VOUDRAIS
BIEN EN AVOIR POSSESSION
CORDIALEMENT
STEPHANIE

Par **papa tango charlie_old**, le **16/09/2007** à **18:31**

bonjour,

l'huissier a aussi un rôle de conseil, demandez-lui.
sinon, essayez de négocier votre cas avec chacun de vos créanciers.

Par **Jurigaby**, le **16/09/2007** à **18:33**

Ceci dit, il n'y a pas de somme minimale légale.

Tant que tous les créanciers ne sont pas désintéressés et pour autant qu'ils aient un titre

executoire, ils peuvent faire un peu ce qu'ils veulent.